



## Charges de copropriétés - syndicat

Par **Ninius**, le **07/04/2020** à **10:20**

Bonjour

Je suis propriétaire d'une maison avec un box que je fais louer. Je pensais que mes charges étaient à jour jusqu'à la semaine dernière. J'ai reçu un mail en me disant que je n'étais pas à jour sur mes charges et qu'il fallait que je paie dans les plus brefs délais (2500€ rénovation de mon box).

En effet, je n'avais pas fait attention que j'avais deux syndicats un pour la maison et un pour le box.

Ma question est que j'ai reçu le compte rendu de l'appel de fonds par contre je ne vois aucun devis qui a été fait, rien qui pourrait justifier ce montant. Dernière question est-ce normal que n'étant pas averti de l'assemblée générale qui a eu lieu pour voter cette décision, les comptages des votes pour l'abstention ou vote nul est de 0 tantièmes. Cette partie ne doit pas être à 0 vu que je n'étais pas présente ni donner mon pouvoir

Je ne sais pas si j'étais très clair mais ce sont des questions qui m'embêtent et vu que le syndicat me menace de donner mon dossier à l'huissier.

Merci par avance de m'éclairer

Par **amajuris**, le **07/04/2020** à **10:49**

bonjour,

pour moi, ce n'est pas très clair.

êtes-vous propriétaire du box dont vous avez confié la gestion à une agence pour le louer ?

êtes-vous en copropriétaire dans une copropriété horizontale d'une maison ainsi que d'un box dont vous avez confié la gestion à une agence.

je suis surpris que vous ne sachiez pas, que ces 2 biens appartiennent à 2 copropriétés différentes et que cela générerait des charges à payer à ces 2 syndicats de copropriétaires.

il vous faut contacter le syndic gérant le box pour savoir pour quelle raison, vous n'avez pas été destinataire de la convocation à l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires ce qui peut rendre nulle cette assemblée générale.

salutations